

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2024-04-009

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 27 mars 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Laetitia TISSEYRE, Virginie SPITZ, Ludovic THIVOLLE, Angélique FOUSTER

Absents :

M. Quentin FALCOZ donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA

MME Sandrine PIROF donne procuration à M. Brice BOUVIER

M. Bernard PIROF donne procuration à M. Eric CHARRE

Madame Laetitia TISSEYRE a été élue secrétaire de séance.

**BUREAU DE CONTRÔLE TECHNIQUE
RECOMPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE**

M. le Maire rappelle la consultation lancée pour les travaux de recomposition de la salle polyvalente, missions L, LE, AV, SEI, HAND, TH.

4 bureaux de contrôle ont été consultés, 3 offres ont été reçues dans des délais impartis.

SOCOTEC	APAVE	VERITAS
8 800.00 € HT	10 950.00 € HT	14 720.00 € HT

Vu la réunion de la commission des travaux en date du 10/04/2024 ;

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de retenir l'APAVE IC 66000 Perpignan pour une mission de contrôle technique des travaux de recomposition de la salle polyvalente d'un montant de 10 950 € HT.

DIT que les crédits sont inscrits sur l'opération d'équipement N°136 du budget primitif 2024.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne cette opération et la signature des pièces y étant relatives.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Monsieur Le Maire
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20240410-202404009-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024